



Saisie attribution sans m'en avoir informée.

Par CocoM

Bonjour.

Le 25/08, mon compte a été bloqué par une saisie attribution d'un montant de 1800? pour une dette de loyer, argent que j'ai reçu de ma mère décédée.

Je m'apprêtais à joindre cet huissier, pour régler cette dette, chose que je n'ai pas faite avant suite à des soucis de santé qui ont duré deux ans.

J'ai appelé l'huissier hier, je suis tombée sur son assistant qui me dit qu'il est venu chez moi pour me signifier l'injonction mais qu'il ne m'a pas trouvée à l'adresse. Or, il a été à une ancienne adresse où je n'y vis plus depuis trois ans. Et du coup il a préféré bloquer mon compte et saisir sans injonction parce qu'il n'avait pas de solution pour trouver la nouvelle adresse (je cite).

Dans l'après midi il m'envoie un acquiescement de saisie attribution en me disant que ça débloquera mon compte parce que tant que mon compte sera bloqué, les prélèvements ne passeront pas et que je peux faire appel au juge de l'exécution. Je remplis ce formulaire et l'envoie dans la foulée.

Puis je me retourne contre eux, pour contester cette saisie attribution que je considère comme abusive n'ayant pas été prévenue?

Merci de vos réponses.

Par yapasdequoi

Bonjour,

L'huissier informe la banque. Il n'avait pas à vous informer directement de cette saisie.

Vous ne pouvez que contester la dette... si vous avez de bons arguments.

Si vous avez quitté le logement avec un impayé de loyer sans avoir donné votre nouvelle adresse, la procédure que vous subissez n'a rien d'anormal ni d'illégal.

Bon courage pour la suite.

PS : Vérifiez que la banque ne vous prélève pas des frais indus suite à cette saisie. C'est parfois le cas.

Par Nihilscio

Bonjour,

Et du coup il a préféré bloquer mon compte et saisir sans injonction parce qu'il n'avait pas de solution pour trouver la nouvelle adresse (je cite).

C'est en effet ainsi que les huissiers procèdent. S'ils ne pouvaient le faire, les débiteurs n'auraient qu'à partir à la cloche de bois pour ne jamais payer leurs dettes. Il n'y a pas faute de la part de l'huissier.

Par osram

Bonjour,

contester cette saisie attribution que je considère comme abusive n'ayant pas été prévenue?

Si vous n'avez que ça comme argument, vous risquez encore plus.

Par TUT03

Bonjour

d'autant que vous ne contestez pas la dette, ni le fait d'avoir changé d'adresse sans en informer votre créancier, à savoir

voire bailleur